

viaLIFE

Vialife déclare son éligibilité au PEA-PME

ViaLife (anciennement Viapresse), 1er site de promotion et de vente de presse française sur Internet, annonce répondre aux critères d'éligibilité au PEA-PME des entreprises de taille européenne (ETI) cotées établis par le Ministère de l'Économie et des Finances (décret d'application du 4 mars 2014, n°2014-283), à savoir moins de 5.000 salariés d'une part, chiffre d'affaires annuel inférieur à 1.500 millions d'euros ou total de bilan inférieur à 2.000 millions d'euros, d'autre part.

En conséquence, les actions ViaLife (code ISIN FR0010326090) peuvent être incluses dans un compte PEA-PME. Pour mémoire, le PEA-PME est un dispositif dont l'objectif est de favoriser l'investissement de l'épargne nationale en actions et le financement des PME-ETI. Venant compléter le PEA, il bénéficie des mêmes avantages fiscaux et répond au même fonctionnement. Les investissements sont toutefois limités à 75.000€ et exclusivement réservés aux PME et ETI réputées éligibles. Les critères sont appréciés à la date d'acquisition des titres.

A propos de ViaLife

ViaLife, inscrit sur Euronext Growth, édite le site Viapresse.com, 1^{ère} enseigne française spécialiste de la presse sur Internet. Viapresse.com travaille en étroite collaboration avec la plupart des éditeurs de presse (Lagardère Active, Mondadori, Prisma Média, Marie Claire, Bayard Presse, Amaury, etc.) et garantit ainsi des conditions tarifaires très avantageuses à ses abonnés. Viapresse.com propose un choix de plus de 980 titres en abonnements et près de 4.000 titres en vente au numéro. Ces magazines sont proposés en abonnement à durée limitée, à durée libre et/ou au format numérique. La société dispose également de circuits de commercialisation via des sites partenaires comme la Fnac ou encore Cdiscount.

Contacts

viaLIFE

Vincent MAREINE

Président Directeur Général
vmareine@vialife.com

Maxime BONIN

Vice Président
mbonin@vialife.com

yellowe
finance

Isabelle BLAIZE

isabelleblaize@yellowefinance.fr